EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNCIPAL
SÉANCE DU LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025

Date de convocation : 16 septembre 2025

Nombre de Conseillers en exercice : 33

	CONSEILLERS			
Délibérations	**Présents**	**Pouvoirs**	**Absents**	**Votants**
De la délibération n°25-125 à 25-126 incluse	**26**	**05**	**07**	**31**
De la délibération n°25-127 à 25-150 incluse	**27**	**05**	**06**	**32**
De la délibération n°25-151 à 25-152 incluse	**26**	**05**	**07**	**31**
Pour la délibération n°25-153	**27**	**05**	**06**	**32**
Pour la délibération n°25-154	**26**	**04**	**07**	**30**
De la délibération n°25-155 à 25-156 incluse	**27**	**05**	**06**	**32**

Secrétaire : Mme Élodie DUCASTEL

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme. PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoints, M. JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, MM. BAZIRE, NIEL, Mme DUCASTEL, MM. FERRY, BRUN, ORTEGA (à partir de la délibération n°25-127) Mme LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, MM. THOMAS, VALLEE Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- Mme Anne TERLEZ ayant donné pouvoir à Mme Caroline ROUZÉE
- M. Daniel JUBERT Ayant donné pouvoir à M. Jean-Louis BAUCHARD
- Mme Maryline MICHAUD ayant donné pouvoir à Mme Elodie DUCASTEL
- M. Mikayil TOKDEMIR ayant donné pouvoir à M. Jean-Pierre DUVÉRÉ
- M. Marc RIVET ayant donné pouvoir à M. José PIRES

ABSENT: M. Charles SAVY

$$$$$$$$$$$$$

DÉLIBÉRATION : 25-134 Acceptation d'un don de la flamme des jeux paralympiques de Paris 2024 au Musée de Louviers

Certifié exécutoire
Par transmission en sous-préfecture
Le : 26 SEP. 2025
Par affichage, le
26 SEP. 2025

Fait à Louviers, le 26 SEP. 2025

Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-134-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

N°25-134

ACCEPTATION D'UN DON DE LA FLAMME DES JEUX PARA-OLYMPIQUES DES JEUX DE PARIS 2024 AU MUSÉE DE LOUVIERS

RAPPORT

Monsieur le Maire rappelle que si le Maire a la faculté de recevoir provisoirement des dons à titre conservatoire, l'article L.2242-1 du code général des collectivités territoriales, rappelle qu'il appartient au Conseil municipal d'en approuver l'acceptation définitive.

Une proposition de don a été faite à la Ville qui vient enrichir les collections du musée de Louviers:

La Ville de Louviers a été honorée d'être sollicitée par le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 afin d'accueillir, le 26 août 2024, la flamme paralympique dans le cadre d'une journée de festivités.

Symbole universel des Jeux Olympiques et Paralympiques, la flamme se déploie au travers d'une torche conçue par le designer français Mathieu Lehanneur. Celle-ci se distingue par son éclat lumineux et s'inspire de trois valeurs phares de l'édition parisienne : l'Égalité, l'Eau et l'Apaisement.

L'accueil de ce relais paralympique a mobilisé l'ensemble des services municipaux, du Département de l'Eure, de l'Agglomération Seine-Eure, des forces de police et de gendarmerie et donné lieu à de nombreuses animations, permettant à la population lovérienne de partager ce moment fédérateur.

À cette occasion, Madame Yaël Braun-Pivet, Présidente de l'Assemblée nationale, et Philippe Croizon ont honoré la Ville de leur présence.

Le parcours de la flamme a été lancé à 17h30, avant de traverser la ville et de s'achever par l'allumage du chaudron sur la place Thorel, en présence de plusieurs milliers de spectateurs réunis pour célébrer cet événement exceptionnel.

En reconnaissance de la contribution de la Ville à ce temps fort, le Comité d'organisation des Jeux de Paris 2024 a remis à Louviers une torche paralympique, dont il est proposé au Conseil municipal d'accepter officiellement le don.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal d'accepter ce don pour le musée.

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-134-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025

Il est également proposé que la flamme des Jeux paralympiques soit exposée à l'accueil de la mairie afin d'être visible de tous les Lovériens.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré,

Vu Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2242-1,

Considérant les propositions des différents donateurs,

ACCEPTE et REMERCIE le donateur pour le don fait au Musée de Louviers qui participent à l'enrichissement de ses collections et à son rayonnement.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à la bonne mise en œuvre de cette délibération.

Adoptée par 29 voix pour, 3 abstentions

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

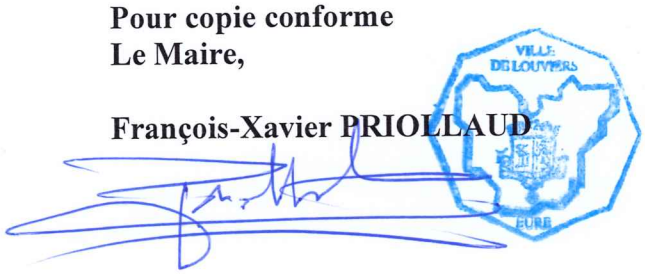

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20250922-25-134-DE
Date de télétransmission : 26/09/2025
Date de réception préfecture : 26/09/2025